



Direction Aménagement et Transitions
Service Aménagement, Urbanisme et Foncier
Réf : ED/2025-29

DG_AR_2025_65

Autorisation temporaire de Poursuite de l'Exploitation de l'Établissement

RESTAURANT L'ATELIER 3^{ème} catégorie Type N

Le Maire de La Chapelle-sur-Erdre,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1-470 du 13 avril 2012 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), à ses sous-commissions spécialisées, aux commissions d'arrondissement et aux commissions communales

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 1982 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type N),

Considérant l'avis défavorable du 5 mai 2025 du groupe de visite de la Commission d'arrondissement de Nantes pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, confirmé en Commission d'arrondissement de Nantes le 3 juin 2025,

Considérant que l'exploitant a depuis cette visite, levé les réserves et à transmis les éléments qui motivaient cet avis défavorable,

ARRÊTÉ

- Article 1 : L'établissement dénommé « Restaurant l'Atelier », sis 9 rue de la Toscane à La Chapelle-sur-Erdre, classé en type N de la 3^{ème} catégorie est autorisé à poursuivre temporairement son exploitation à compter de ce jour.
Un arrêté de poursuite d'exploitation sera pris à l'issue de la Commission d'arrondissement de Nantes le 9 septembre 2025,
- Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précités.
- Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, à Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 24/07/2025

Le Maire,

Signé électroniquement par : Laurent GODET
Date de signature : 24/07/2025
Qualité : Maire

Laurent GODET

